



Site n°44– Siège de la communauté de communes Roumois Seine

Présentation :

Superficie : 1,07 ha

Adresse : 666 rue Adolphe Coquelin 27310 Bourg-Achard

Parcelle(s) cadastrale(s) : ZH 169

Propriétaire et gestionnaire : Communauté de Communes Roumois Seine

Vue aérienne du site

CARTE DE LA PARCELLE DIAGNOSTIQUEE



Carte réalisée par le Géomatier de la Communauté de Communes Roumois Seine,
après l'acquisition cartographique, octobre 2014.
Folio de zone : 0000000000, période : LPS00 2154, système de
coordonnées : IGRF 92 - datum : N.



Communauté de Communes
RoumoisSeine
en Normandie

Photo du site



Equipements :

| | |
|-------------------|----------------------|
| Clôture : non | Type clôture : NA |
| Etat clôture : NA | Hauteur clôture : NA |
| Eau : non | Electricité : non |

Gestion :

Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui pour la partie en dehors du bassin uniquement (6000m²)**

Nombre de fauches autorisées : 2

Périodes de fauche autorisées : mai à octobre (selon conditions météo)

Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : mars à octobre, soit 8 mois (selon conditions météo)

Type(s) d'animaux autorisé(s) : ovins

Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an

Quantité d'animaux autorisée (exemples) :

- 39 jours / an (1 mois et 1 semaine) pour 20 moutons
- 78 jours / an (2 mois et demi) pour 10 moutons

Contraintes – Remarques sur le site :

Zone refuge et ombrage suffisant.

Abreuvement à prévoir.

Le bassin est assez humide au début du printemps, il faudra retarder le début de pâturage s'il a lieu et prévoir des races non sensibles au piétin si du pâturage est effectué en période fraîche.

La clôture temporaire de l'espace est à la charge du bénéficiaire en cas de pâturage.

Accès sécurisé et praticable.

Possibles projets d'aménagement autour du siège de la CCRS donc la superficie de la parcelle et/ou la durée de l'occupation prévue par la convention pourront être revues.